



RESOLUTION DES AGENTS DE DIRECTION - Les Embiez 2007

1 - Principes

Les AD réunis en section professionnelle à l'occasion du Congrès des Embiez du 8 au 11 Octobre 2007 :

- réaffirment leur appartenance active au Snfocos qui a vocation à syndiquer au sein de tous les organismes de protection sociale
- rappellent que la structure syndicale les concernant, adaptée aux discussions entre deux congrès, est la section professionnelle des AD et son bureau désigné au Congrès.
- Témoins privilégiés de la lente désagrégation de la Sécurité Sociale, du salariat et des systèmes de protection sociale, pourtant facteurs essentiels de solidarité, réaffirment leur attachement aux valeurs de la démocratie sociale et aux deux piliers du salariat, la Sécurité Sociale (salaire différé) et les Conventions collectives Nationales (salaire direct).

2 - Contexte et enjeux majeurs

Le contexte général de cette résolution est marqué par :

- **L'offensive marquée contre la Sécurité Sociale** dans l'ensemble de ses branches tant dans ses structures que dans ses modes de financement aboutissant si rien n'est fait à un accroissement de sa privatisation déjà amorcée.
- **La nouvelle gouvernance** qui fait du pouvoir hiérarchique direct des Caisses Nationales sur les agents de direction, en particulier Directeur et Agent Comptable, un enjeu central au dépens des conseils d'administration qui doivent rester les employeurs des agents de direction. Les pouvoirs publics qui ont mis en œuvre cette gouvernance dans le régime d'assurance chômage, dans le Régime Social des Indépendants et pour l'instant dans la seule branche maladie du Régime général cherchent déjà à la généraliser.
- **La restructuration des réseaux** (fusions, mutualisations....) est déjà massivement en œuvre dans les régimes complémentaires, le Régime Social des Indépendants et l'ensemble des branches du régime général.

3 Revendications prioritaires

- Classification de 2005 (Régime général) et reclassement des organismes.

Les retards pris dans son application loyale (points de compétences notamment) montrent à quel point le COMEX et le Ministère tiennent en estime les agents de direction du régime général.

Cette classification est déjà dépassée sur de nombreux points liés aux nouvelles responsabilités confiées aux Agents de direction (cumuls, nouvelles missions nationales, régionales, locales etc...), faits attesté par les attributions **hors classification** qui se sont développées.

Sur ce thème nous exigeons :

- la revalorisation significative de la **valeur du point**
- après l'année blanche 2006, l'application sans tarder **des points d'évolution salariale des agents de direction**, dispositif qui ne saurait être retardé ou biaisé par une évaluation d'un nombre minime de directeurs ou d'agents comptables sous prétexte d'insuffisance de moyens humains d'évaluation dans les Caisses Nationales.
- **L'application loyale du dispositif optionnel « 8 jours 30 points »** qui a été restreint et détourné par rapport aux engagements pris en 2005 par le directeur de l'Ucanss (rappelons que ce dispositif devait figurer sans restrictions dans l'avenant agents de direction de 2005)
- **la revalorisation financière de la mobilité.**
- **la revalorisation de la situation des agents de direction** par l'attribution d'avantages en nature (voiture de fonction, prévoyance, retraite complémentaire etc....)
- la prise en compte de la **situation** en cas de cumul de responsabilités, de missions.
- que les **conseils d'administration** restent les **employeurs des agents de direction.**

En résumé le Snfocos revendique le toilettage de l'ensemble du dispositif conventionnel de 2005 devenu partiellement obsolète compte tenu des nouvelles missions confiées aux agents de direction : un volet complémentaire à l'accord sur la restructuration des réseaux comportant de nouvelles contre parties financières ainsi que des garanties collectives et individuelles suite aux modifications quelque fois substantielles des contrats de travail , et ce dans l'esprit des accords intervenus au Régime Social des indépendants et au Régime minier.

Le Snfocos demande que le calendrier prévu par l'Ucanss- COMEX sur **le reclassement des organismes du Régime général** soit tenu (négociation annoncée pour 2007).

Enfin en s'adressant à l'ensemble des agents de direction, la section continuera d'appuyer par tout moyen la revendication d'attribution de 40 points à l'ensemble de l'encadrement,

- Régime social des Indépendants

La section demande que les conventions collectives des personnels du RSI, attendues depuis déjà trop longtemps –en particulier chez les agents de direction- soient enfin négociées et proposées à la signature en intégrant les mesures financières qui soient la juste contre-partie de l'implication et de l'investissement des agents de direction du régime en construction.

- Budgets et Conventions d'Objectifs et de gestion

La section dénonce l'**étranglement progressif** de l'ensemble des organismes au moyen des budgets. Les agents de direction sont en situation de ne plus appliquer la CCN pour le personnel, de développer l'emploi précaire et de ne plus assurer un service public de qualité et de proximité qui réponde aux attentes des citoyens. Une politique valorisant le service public exige des moyens humains et financiers.

- Réseaux d'organismes, mutualisations, fusions etc...

Le Snfocos rappelle que les **fondateurs de la Sécurité Sociale avaient fait de la taille humaine et de la proximité des centres de décision** (Conseils d'administration) des conditions de la réussite de l'institution (Les organismes de taille très importante ont été souvent critiqués de ce point de vue)

Comment comprendre que des parlementaires puissent proposer créer des « caisses régionales tous risques confondus » ? Comment comprendre les velléités des Caisses Nationales à fermer les centres de proximité à augmenter sensiblement la taille des organismes, à mutualiser des activités (sans retour réel mesuré), à fusionner des organismes ou nommer des directeurs et agents comptables dans des organismes distants de près de 100 kms ou au delà du cadre départemental ?

Le Snfocos n'accepte pas la suppression importante en cours de postes d'agents de direction

(estimation d'une centaine déjà faite à ce jour dans les deux régimes (RSI et RG).

Il s'oppose à l'externalisation des activités de l'institution.

- Garanties individuelles

La section rappelle qu'elle n'est pas opposée à discuter **d'évaluation**, dès lors que la démarche permet d'harmoniser, de coordonner, de rendre plus objectives, plus transparentes les évaluations actuelles, que des voies de recours et de contrôle sont prévues.

- Liste d'aptitude- Conseil de discipline.

La section continuera de mandater ses représentants pour défendre individuellement les collègues à la commission de la liste d'aptitude et dans les conseils de discipline.

La section demande l'application des textes réglementaires et conventionnels permettant la mobilité volontaire inter-branches et inter-régimes. Dans les négociations avec le Ministère concernant la liste d'aptitude elle veillera à la défense des cadres et agents de direction de l'institution.

- Syndicalisation

Le Snfocos renforcera ses campagnes de syndicalisation notamment auprès des jeunes agents de direction.